

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 février 2023**

**Délibération n° CP-2023-2101**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Limonest

Objet : Construction d'un poste de refoulement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

**Rapporteur** : Madame Anne Groperrin

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

**Commission permanente du 27 février 2023****Délibération n° CP-2023-2101**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Limonest

Objet : Construction d'un poste de refoulement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon souhaite améliorer la collecte des eaux usées du centre-ville de Limonest, actuellement réalisée *via* 3 postes de refoulement (salle des fêtes, gendarmerie et Sablière) situés en proximité immédiate les uns des autres et procéder à leur mutualisation en un poste unique.

Actuellement, ces postes provoquent des pollutions par temps de pluie dans le ruisseau du Rochecardon et 2 d'entre eux sont localisés en domaine privé.

Ce projet, initié en 2018, se décline en 2 phases :

- une 1<sup>ère</sup> phase, réalisée en 2019-2020, a consisté à supprimer le poste salle des fêtes. À l'occasion de l'aménagement de l'espace public de l'îlot Plancha, les effluents collectés par cet ouvrage ont pu être raccordés gravitairement sur le poste gendarmerie, situé en aval. Cette phase ne fait pas partie de cette enveloppe financière, elle a été prise en charge par le projet urbain,

- une 2<sup>ème</sup> phase, objet de la présente délibération, consiste à poursuivre la mutualisation des 2 postes restant, gendarmerie et Sablière, en un poste unique, plus en aval.

**II - Description du projet**

En premier lieu, ce projet participe à l'amélioration de la qualité du milieu naturel récepteur. Le ruisseau du Rochecardon reçoit des déversements directs et sans traitement lors de faibles événements pluvieux dès lors que la capacité de pompage et de stockage des postes existants est dépassée.

Ces déversements sont, notamment, à l'origine d'un des points soulevé par la police de l'eau dans son rapport au manquement pour l'année 2020 sur le système d'assainissement de Pierre-Bénite ainsi qu'aux non-conformités 2020 et 2021 du système de collecte de la station d'épuration à Pierre-Bénite.

Ce projet vise, également, à rationaliser le patrimoine usine et à en faciliter sa gestion. En effet, l'ouvrage unique de refoulement sera réimplanté dans une parcelle privée de la collectivité et les 2 postes actuels seront démantelés.

Dans le détail, l'opération consiste à :

- acquérir le foncier nécessaire (3 000 m<sup>2</sup> environ) pour la construction du nouveau poste,
- conforter la voie d'accès pour l'exploitation de ce nouvel ouvrage,
- réaliser les études préalables et de maîtrise d'œuvre,
- construire le nouveau poste de refoulement et sa canalisation de raccordement,
- raccorder gravitairement les 2 postes existants et entreprendre leur démolition.

Le nouveau poste de refoulement sera dimensionné pour permettre de relever des débits de l'ordre de 40 à 120 m<sup>3</sup>/h. Ce pompage, adossé à une bache de stockage de 5 m<sup>3</sup>, permettra de limiter les fréquences de déversement aux événements pluvieux supérieurs à la pluie de période de retour mensuelle. Il sera, également, équipé d'un dégrillage permettant de limiter au maximum le départ de déchets vers le milieu naturel.

Le planning de réalisation envisagé est le suivant :

- acquisition foncière : début 2023,
- finalisation de l'étude PRO : mi-2023,
- dossier loi sur l'eau : 2<sup>nd</sup> semestre 2023,
- consultation des entreprises travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2024,
- réalisation des travaux : fin 2024-2025,
- réception et garantie du parfait achèvement : 2026.

### III - Plan de financement

Le montant global de l'opération est estimé à 1 660 000 € HT, au budget annexe de l'assainissement, répartis comme suit :

- acquisition foncière : 120 000 € HT,
- études préalables et de maîtrise d'œuvre : 102 000 € HT, dont 41 667 € ont déjà été individualisés *via* l'autorisation de programme études,
- travaux : 1 438 000 € HT.

Les frais de fonctionnement des ouvrages seront à la charge du service exploitation de la direction du cycle de l'eau.

Une aide financière de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre du contrat 2022-2024 sera sollicitée. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est susceptible de participer à la réalisation du projet à hauteur de 30 % du montant des travaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux relatifs à la création d'un poste de refoulement unique à Limonest-Sablère.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier et à l'obtention des autorisations administratives requises.

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant de 1 618 333 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 120 000 € en foncier et 60 000 € HT en études en 2023,
- 400 000 € HT en travaux et 5 000 € HT en études en 2024,
- 1 033 333 € HT en travaux en 2025,

en dépenses sur l'opération n° 2P19O5619.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 660 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement, en raison de l'individualisation partielle de 41 667 € HT à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 février 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-299212-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
---